Accessions
159.830

Shelf No.
xG 3656.15

Barton Library.

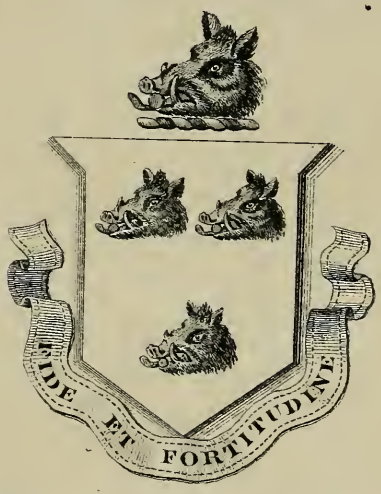

Thomas Pennant Barton.

Boston Public Library.
Received May, 1873.
Not to be taken from the Library.

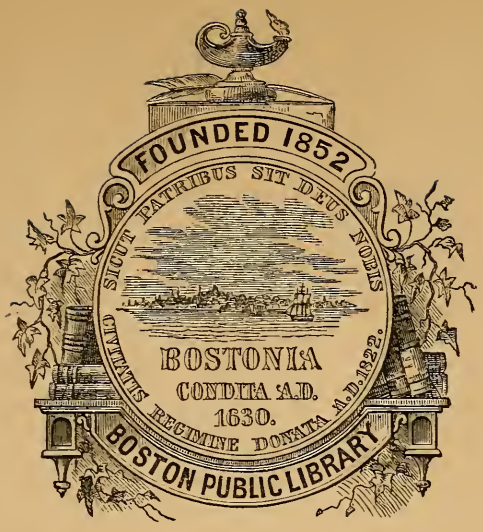

30 v

PAMPHLETS.

French

Revolution.

1790

Barton Library

XC.3656
.15

159.830
May. 1878

Accession No.....

Added.....187.....

Catalogued by.....

Revised by.....

Memoranda.

Qu'eſt-ce que le Papier-Monnoie?

LETTRE

D'UN ANGLOIS

A UN FRANÇOIS.

1790.

Quelques-uns des Termes d'Homère.

L E T T R E

DE M. DACIER

A M. H U E T, Evêque d'Avranches.

1790.

LETTRE
D'UN ANGLOIS
A UN FRANÇOIS.

J'AI toujours considéré les épithetes comme des choses bien dangereuses. On les emploie souvent pour égarer la raison et le jugement. Dans les affaires qui concernent l'église, dans les guerres civiles et dans presque toutes les contestations publiques, c'est par des épithetes que les deux partis se préparent, s'arment et se combattent en se flétrissant des noms les plus odieux. L'Angleterre a eu, et possede encore, ses Whigs, ses Toris et ses Jacobites : c'est par de telles qualifications que les esprits s'y aigrissent mutuellement ; que la raison s'y obscurcit ; et c'est ainsi que les mots ont servi et servent encore tout à la fois de prétexte et d'appui

aux persécutions les plus affreuses. C'est toujours un point de ralliement pour ceux qui les ont imaginés, et pour le parti dont ils veulent échauffer les esprits.

Quand les caracteres et les personnes sont en opposition, l'intérêt ne manque gueres de les armer de ces traits de la haine et de la vengeance. Mais dans des affaires purement de finance et de commerce, le bon sens, la justice et la raison doivent proscrire de tels moyens. L'homme honnête cherche à instruire ses semblables, sans se permettre les expressions de l'outrage; on aime à pardonner les erreurs qui sont naturellement liées aux passions humaines; c'est par un sentiment de justice : mais ce sentiment les proscrit toujours, quand c'est la tête et non pas le cœur qui les met en œuvre.

Cependant on a combattu derniérement en France l'idée d'un papier-monnoie de cette maniere : le mot infame de banqueroute s'est trouvé lié avec celui d'un engagement honorable. Pour détruire l'impression de discrédit qu'une telle maniere de raisonner auroit pu attacher à notre papier-monnoie, il faut examiner ce qu'il est, et pourquoi on l'établit.

Lorsqu'une personne est solvable, et qu'elle prend un engagement, cet engagement passe pour être bon et valable, à raison de la solidité de celui qui le contracte; comme il passe pour être mauvais, si le débiteur n'est point solvable. D'après cette idée reconnue pour vraie dans tous les pays de commerce, peut-on flétrir du nom de banqueroutier celui qui donne à ses créanciers, des billets à ordre et des lettres de change représentant une valeur réelle et solide? ces effets méritent-ils aucune des expressions honteuses qu'on s'est permises contre le papier-monnoie? mais faire passer par force ou par un moyen quelconque un papier qui ne représente aucune valeur réelle, c'est alors une vraie fripponnerie; et c'est d'un tel papier qu'on peut dire tout le mal qu'on voudra.

Le papier-monnoie qui ne représente rien est dans ce dernier cas; mais quand il est représenté et appuyé d'une valeur véritable, il devient un bien réel et solide.

La forme d'un billet de caisse, ou le titre qu'on voudra lui donner n'en change pas la nature : sous quelque nom qu'on le fasse

circuler, c'est toujours un papier-monnoie ; tels sont les billets de la banque d'Angleterre et de la caisse d'escompte. Tant que les personnes qui ont mis ces papiers au jour sont solvables, leur valeur est véritable.

Peut-on dire que ces deux banques ont fait banqueroute, par cela même qu'elles ont crée ce papier ? Non ; ce n'est qu'alors qu'elles ne peuvent le rembourser, suivant les engagemens qu'elles auront pris.

On dira peut-être que le papier-monnoie qu'on feroit en France, ou que quelques personnes ont proposé, ne ressemble pas à un billet de banque, en ce que sur la demande il n'est pas remboursable en especes. Cela est vrai, mais aussi le nantissement et la garantie sont bien différens, et la forme doit en être réglée suivant sa nature, et conformément à cette différence.

Pour discuter cette partie de notre sujet, il faut premiérement observer qu'on n'a jamais proposé que la France ne feroit de papier-monnoie qu'avec l'assurance pleine d'avoir de quoi les remplacer par des valeurs réelles, et que ceux qui ont soutenu qu'on ne devoit pas admettre un papier-monnoie,

ont aussi soutenu que les biens du clergé appartiennent à l'état. L'assemblée l'a ainsi décrété. On a donc eu droit de dire que la nation possede une valeur réelle pour la garantie de ses engagemens ; valeur réelle et d'autant plus solide, qu'elle est en immeubles ; c'est même la plus solide qu'il soit possible d'imaginer. Le papier que la France peut mettre en circulation, a donc une valeur aussi bien constituée qu'aucun billet de banque. La seule différence, c'est que l'un est remboursable à tout moment, et que l'autre ne l'est qu'à une époque déterminée. De la différence entre la nature et les effets de ces deux especes de papiers, il suit qu'on peut adopter une maniere qu'on a longtemps pratiquée, c'est de fixer pour les papiers-monnoie qui ne sont remboursables qu'à des époques déterminées, un intérêt aussi haut que celui qui est fixé légalement pour le l'argent prêté.

Pour qu'un papier-monnoie soit réellement bon, il faut que celui qui en est possesseur puisse le convertir en argent à volonté, ou jouir d'un intérêt légal proportionné à celui que lui rapporteroit son argent, s'il étoit remboursé.

C'est d'après ce principe que le gouvernement d'Angleterre, qui certainement n'a pas fait banqueroute, paie les dépenses imprévues de la marine, chaque année, en des effets appellés *navy-bills*. Ces bills portent un intérêt, dont la bonne-foi seule est caution ; il n'y point de fonds destinés à leurs remboursemens : car le parlement n'en avoit pas même prévu l'existence ; cependant ces bills, qui ne portent que sur la bonne foi, qui ne sont appuyés sur aucun immeuble, sont fort recherchés des capitalistes. Si c'est là une banqueroute, pour me servir du terme honteux dont on a voulu déprécier le papier-monnoie, il faut convenir qu'elle fait honneur aux capitalistes anglois.

Examinons, sous un autre point de vue, ce papier-monnoie remboursable à des époques fixes et portant intérêt. Les négocians les plus solvables n'en font-ils pas tous les jours usage dans leur commerce ? Le papier qu'ils créent ne ressemble-t-il pas au papier-monnoie ? Cependant l'esprit humain n'a pas encore poussé l'abus des mots, jusqu'au point d'appeller cela une banqueroute.

Je sais que l'on dira que la comparaison

n'est pas exacte ; qu'un négociant n'oblige point le monde à prendre ses billets, qu'il n'en a pas le pouvoir, et que d'ailleurs il a le consentement de ses créanciers, ou de ceux qui les prennent. Ceci n'est pas toujours vrai ; la force des circonstances ou de la nécessité, en impose la loi. Souvent on reçoit cette espece de paiement, parce qu'on est convaincu ou de sa valeur ou de sa nécessité. Dans aucune des circonstances, le nom de banqueroute ne peut ni ne doit diffamer ces papiers.

Dans les circonstances impérieuses où se trouve la France, le papier-monnoie qu'elle mettroit en circulation seroit encore un arrangement plus honorable, s'il étoit possible, et même plus juste qu'un tel paiement fait par un particulier.

Dans l'un et l'autre cas, on doit également considérer la relation qui se trouve entre le débiteur et le créancier. La dette est contractée ; c'est un malheur peut-être pour le créancier : mais enfin elle est faite, et il ne s'agit que de lui donner en paiement de ce qui lui est dû, la valeur la plus assurée. Cette valeur qu'on doit payer existe ; elle est encore entre les mains du débiteur,

non pas en argent, mais en effets qui demandent du temps pour être réalisés. Telles sont les circonstances physiques où est la nation ; on ne peut pas les changer en un instant ; il reste à en tirer le meilleur parti possible pour le créancier.

Il dit que les valeurs que vous possédez ne lui conviennent point dans leur état actuel ; qu'il faut les réaliser en argent et les lui donner. Mais comme il a lui-même ses engagemens à remplir avec ses propres créanciers, il demande en attendant une obligation qu'il puisse passer à ceux à qui il doit ; et en cela il demande tout ce qu'on peut lui accorder. Avant de déclarer ce moyen de satisfaire son créancier une injustice, il faut montrer qu'il existe un autre moyen qui soit meilleur. On ne doit jamais imputer comme faute, ce qu'on fait pour le mieux. L'esprit humain a des bornes que lui donne la nature, et il n'est point censé coupable de ne pouvoir les passer.

Il y a cependant une objection qu'on peut encore faire : on dira que, de mettre en circulation le papier, ce n'est pas seulement payer les créanciers de l'état, que c'est aussi les autoriser à payer les autres de la même

manière. Je répondrai à cela que dans cette circonstance les apparences sont trompeuses, parce que ce sont les dettes de l'état qui ont anéanti le commerce. Les créanciers de l'état n'étant point payés, n'ont point payé leurs dettes ; ce qui a occasionné une accumulation de dettes qu'on ne peut éteindre avec le numéraire, qui ne menace rien moins que de ruiner la France. Les revenus publics se réduisent à rien, parce qu'à quelques individus près, tous les autres touchent à la mendicité.

Si près de sa perte, avec tant de ressources, grands Dieux ! peut-on voir une nation s'effrayer par des mots, et craindre d'employer le moyen seul qui puisse la sauver. C'est par-là qu'elle changeroit tout son passif en actif, et arracheroit des millions d'habitans à la banqueroute qui les environne de toutes parts.

François, avez-vous donc oublié la grande différence qu'il y a entre les mots et les choses ? Le mot de banqueroute est déclaré infame. Mais le mot n'est rien ; c'est la chose qui mérite toute votre attention. Vous devez de l'argent ; vous avez les moyens de le payer. Il faut suivre la route de ces individus hon-

nêtes qui journellement se trouvent dans le même cas, et vous ne ferez point banqueroute.

Ne vous fiez pas aux opérations compliquées, telles que celles d'une banque ; elles demandent des circonstances bien différentes ; elles exigent des tems favorables, un rétablissement dans le commerce pour les soutenir : or il ne faut pas imaginer que l'effet puisse précéder la cause. D'ailleurs les suites d'une erreur seroient trop considérables ; il ne faut pas vous y exposer ; suivez une marche plus prompte et plus sûre.

L'expérience parle pour moi. De tous les moyens tentés pour trouver de l'argent, aucun n'a réussi, aucun même ne promet le commencement d'un succès. Les avantages promis sur les emprunts n'ont déterminé personne. Vainement on a tenté d'imaginer et de combiner le plan d'une banque, le décret du quart de nos revenus n'a pas moins réussi. Pourquoi cela ? C'est qu'en matiere d'argent les affaires de l'état se sont tellement augmentées, et si prodigieusement compliquées, que quand les paiemens publics ne se font pas, il est impossible que les individus puissent payer : personne n'a un revenu dont

il puisse disposer. La seule ressource actuelle est donc *de commencer à payer les créanciers de l'état;* et si, jusqu'à présent, toutes les tentatives ont été illusoires, c'est parce qu'on n'a pas commencé par cette opération. C'est la base de toutes celles qui doivent rétablir la chose publique; et jusqu'à-ce que l'on puisse commencer par-là, ce n'est pas la peine de commencer. Bientôt même il ne restera pas assez de revenus aux citoyens pour payer les impôts. Si l'état ne paie pas ses créanciers, tout l'édifice menace de tomber en ruine.

L'exemple des états-unis d'Amérique semble être contraire au papier-monnoie : mais dans le tems qu'il y fut créé, les circonstances étoient bien différentes.

1°. Il n'avoit pour garantie aucune valeur réelle.

2°. Le montant de ces billets n'étoit borné à aucune somme fixe.

3°. Leur papier ne portoit aucun intérêt.

4°. Il fut créé dans le tems d'une guerre civile, pendant que l'ennemi ravageoit leur pays, employoit et payoit les faux monnoyeurs.

5°. Il n'y a point de capitalistes en Amé-

rique. Malgré toutes ces circonstances, leur papier ne perdit rien de sa valeur pendant deux années entieres.

Sans entrer dans tout ce que je pourrois dire sur ce sujet, je me bornerai à rapporter les effets que produiroit le papier-monnoie dans les circonstances où se trouve la France.

On prétend qu'il fera sortir le numéraire du royaume. Cette assertion n'est pas fondée. Et moi je soutiens *qu'il l'y fera rester*, et qu'il le fera sortir des caisses et des sacs des égoïstes, et des capitalistes. Ces sortes de personnes aiment l'argent blanc, de préférence aux billets noirs. Mais comme ces billets, comme cet argent ne leur rapportent rien dans le porte-feuille et sous la serrure, ils prendront un papier-monnoie qui leur produira un bon intérêt, et dont le fond sera bien hypothéqué. Certainement tout papier, rouge, noir ou blanc, qui ne porte pas d'intérêt, a sur le numéraire cette influence pernicieuse, qu'il le fait sortir du royaume ou rentrer dans les sacs pour y être caché, et n'en sortir que pour profiter de la misere générale; et c'est ce qui arrive aujourd'hui, que les billets de caisse ne sont point remboursables à volonté: aussi je regarde ces

billets comme un papier-monnoie très-mauvais, et dont les conséquences frapperont sur toutes les parties du royaume, si on ne se hâte de les prévenir.

Comment se peut-il qu'avec tant de lumieres et de patriotisme qui se montrent à Paris, personne n'ait instruit le public sur ce sujet? Si la caisse n'est pas en état pour le moment de payer à bureau ouvert, elle doit replacer les billets *par d'autres portant intérêt à cinq pour cent.* Alors la banque changera pour le moment de nature; mais les billets auront leur valeur réelle, et les principes se rapprocheront des vrais principes de banque, tandis qu'aujourd'hui ils y sont contraires. A peine cette ignorance seroit-elle supportable à Constantinople; c'est une honte qu'à la fin du dix-huitieme siecle Paris ne devoit pas éprouver. Mais qu'importe la caisse d'escompte au salut du royaume? c'est la France elle-même qui doit faire des billets qui portent intérêt. Dans une affaire de finance aussi importante, il faut frapper un grand coup, ou ne rien faire du tout.

Il est nécessaire de créer autant de billets qu'il y a de retards sur les paiemens dus par

le roi, ou qui seront dus pour six mois. Les remboursemens faits, alors on verra la confiance renaître et le crédit se rétablir ; mais sans cela, ni le commerce ni les impôts ne pourront reprendre leurs cours ordinaires, et s'ils ne le prennent pas, les conséquences en seront terribles pour les individus et pour la nation.

En supposant que le nombre des billets à créer fût un quart du numéraire du royaume, on peut demander lequel des billets ou du numéraire circuleroit le plus : c'est une question qu'on n'a pas encore discutée. On a dit seulement que le papier remplaceroit l'argent; qu'on ne verroit que le papier dans le commerce. Je ne prétends pas savoir si l'argent qui est caché dans les coffre du riche est aussi considérable qu'on l'assure ; mais je peux assurer qu'aussi-tôt que les billets seront mis en circulation, l'argent sortira des mains des capitalistes pour y être remplacé par le papier ; car la question pour ces messieurs se réduit à ceci : Garderons-nous l'argent qui ne nous rapporte rien, ou le papier qui nous rapporte cinq pour cent ? La raison de l'intérêt se fait entendre par-

tout, et les capitalistes françois ne sont pas sourds. On en peut conclure que l'argent sera toujours dehors. Peut-être dira-t-on qu'on a cette alternative actuelle entre les effets royaux et l'argent. Cela est vrai; mais les effets royaux ne sont pas de l'argent; il faut les négocier à la bourse, et cela change entiérement la nature de l'affaire. En un mot, comme il n'y a aucune ressemblance entre ces deux effets, on ne peut avec justice se servir de cet argument contre le papier-monnoie.

Plus on examinera cette affaire, plus on sera convaincu que bientôt le papier-monnoie, BIEN HYPOTHÉQUÉ ET PORTANT INTÉRÊT, sera recueilli par les capitalistes, et l'argent remis dans le commerce. Et par les raisons que j'en ai données, je suis si fort de cette opinion, que j'imagine qu'il ne se passera pas trois mois après la création du papier-monnoie, qu'à peine en restera-t-il vingt millions dans la circulation, et que l'argent sera plus abondant que jamais dans le commerce; non pas que je prétende dire que le commerce reprendra aussi-tôt sa vigueur; il faut pour cela du temps et des circonstances favorables.

Tout ce qu'on peut craindre dans la création du papier-monnoie, c'est qu'on peut le contrefaire, et s'exposer peut-être à une perte de trois millions. Il n'y a même aucune probabilité que la contrefaction puisse s'élever jusqu'à cette somme.

C'est à la vérité un inconvénient; mais combien d'autres plus considérables sont plus à craindre, et qu'il est nécessaire de prévenir !

Les ennemis de l'état ont mis le reste de leurs espérances dans le délabrement des finances; et de jour en jour elles deviennent plus grandes et semblent mieux fondées. L'imagination peut à peine concevoir les maux infinis dont la France seroit accablée, si le désordre des finances va en augmentant; et de tous les moyens qui peuvent y remédier, JE NE VOIS QUE LE PAPIER-MONNOIE BIEN HYPOTHÉQUÉ ET PORTANT INTÉRÊT.

Si ce moyen paroît porter le caractere de la vérité, si la France croit devoir l'adopter, je me propose de donner, dans peu de jours, le plan et la forme des billets, selon le degré d'utilité et de [illegible] qu'ils peuvent

avoir, et sur-tout selon la maniere de les hypothéquer et de les payer.

J'ai l'honneur d'être, etc.

FIN.

De l'Imp. de L. M. CELLOT, rue des Gr. Aug.